

La **CFE-CGC** rappelle son attachement à la formation professionnelle. Développer vos compétences vous permettront d'évoluer plus aisément, de maintenir votre employabilité et de répondre aux futurs besoins du marché.

**Au gré de plusieurs remontées, nous avons observé au printemps une forte pression sur le nombre d'heures à réaliser.**

**L'efficacité d'une formation ne se mesure pas uniquement au nombre d'heures consommées ou de module validés.**

La formation est utile et nécessaire. Mais tous les salariés ne sont pas dans la même situation.

*Forte charge de travail ? Pic d'activité ? Sous-effectif sur la mission ? Multiplication des réunions (pas toujours utiles...) ? Connection internet filtrée chez le client ? Refus du client de passer du temps sur nos outils internes dont la formation ? Prise de poste récente ? Etc...*

Vous n'êtes pas au quota d'heures attendues ? Avez-vous eu un échange avec votre manager pour en parler ?

Pour la **CFE-CGC**, l'ACLH ne doit pas être détourné de sa finalité. **La formation doit demeurer un levier de développement professionnel, et non devenir un critère de sanction ou d'évaluation défavorable.**

### Nos conseils aux salariés

#### Planifier explicitement du temps de formation

C'est probablement le conseil le plus important. Lorsque la charge de travail le permet, demandez à votre manager qu'un créneau soit identifié et protégé dans votre planning :

- une demi-journée par mois ;
- une à deux heures par semaine ;
- ou autre... l'idée est simple : lorsque le créneau est validé, il est considéré comme du temps de travail consacré à la formation.

#### Échanger rapidement en cas de difficulté

Si vous n'êtes pas en mesure d'atteindre les objectifs demandés, expliquez votre situation à votre manager dès que possible plutôt que d'attendre les relances.

#### Privilégier les formations utiles à votre parcours

Lorsque plusieurs modules sont proposés, privilégiez ceux qui :

- renforcent votre expertise ;
- correspondent à vos aspirations professionnelles ;
- améliorent votre employabilité ;
- répondent aux besoins de votre métier.



**Demander de la visibilité sur les attentes.** N'hésitez pas à demander :

- combien d'heures sont réellement attendues ;
- dans quel délai ;
- quelles formations sont prioritaires ;
- comment le temps de formation doit être organisé.

Une attente clairement formulée est plus facile à gérer qu'un objectif implicite.

### **Garder une trace des échanges**

En cas de difficulté persistante, un échange écrit avec le manager permet de formaliser :

- les contraintes rencontrées ;
- le temps disponible ;
- le plan d'action convenu.

Si vous n'arrivez pas à planifier vos temps de formation avec votre manager, il est nécessaire de contacter un élu CFE-CGC ! Vous nous expliquerez votre situation afin de comprendre les raisons. Ce n'est pas acceptable au vu de la politique RH communiquée par le groupe.

